

CCI, CMA et Chambre d'agriculture même combat pour la transmission-reprise des entreprises

"C'est un enjeu majeur, économique et social pour notre territoire", affirme Rémi Branet, président de la CCI. Le 13 décembre en matinée, cédants et repreneurs sont invités à se rencontrer à la CCI.



CCI, CMA et Chambre d'agriculture même combat pour la transmission-reprise des entreprises

« Pour cette fin d'année et plus précisément le 13 décembre, il revient à la CCI dans le cadre d'une alternance d'organiser les rencontres de la transmission-reprise, conjointement avec la Chambre d'agriculture et la Chambre des métiers. C'est un sujet majeur, économique et social pour notre territoire où 35% des dirigeants des entreprises inscrites au registre du Commerce et Sociétés ont plus de 55 ans », révèle Rémi Branet, président de la CCI du Gers, ce lundi 6 décembre lors d'une conférence de presse où étaient présentes Marianne Dutoit, vice-présidente de la Chambre d'agriculture, et Françoise Colmant, vice-présidente de la Chambre de métiers et de l'artisanat.

Il s'agit d'anticiper la transmission de son entreprise, une démarche qui se prépare idéalement sur cinq années. Un processus où doivent être mis en relation le cédant de l'entreprise et son repreneur, ce à quoi œuvrent les trois Chambres consulaires avec leurs experts de la transmission-reprise. « Il faut organiser la transmission d'un savoir-faire, d'un réseau et d'une clientèle qui dépendent le plus souvent du chef d'entreprise lui-même », fait remarquer Rémi Branet. Ce sont actuellement plus de soixante offres d'entreprises à reprendre qui sont diffusées dans le département via le site www.entreprise.com.

Lors de cette matinée du 13 décembre qui débutera à 8 h 30, les cédants et les repreneurs auront à leur disposition des experts de la transmission-reprise, (Conseillers CMA/CCI/Chambre agriculture, experts comptables, notaires, avocats, banques, structures partenaires).

Durant cette matinée seront proposées deux conférences, « Les enjeux humains de la transmission-reprise d'entreprises » et « Créer ou reprendre une entreprise ; quelles différences ? ». Enfin, interviendront trois témoins pour lesquels la reprise d'une entreprise et d'une exploitation agricole se sont parfaitement déroulées.

Inscription : <http://www.cma-gers.fr> ou <https://www.gers.cci.fr>